



NOS INFOS » NOTRE NÉGO » NOTRE AVENIR »

Info-négo n° 21 • 21 mai 2024



UN EMPLOYEUR SANS MANDAT ACCROCHÉ À SON DROIT DE GESTION

Depuis les derniers gains obtenus en matière d'horaires de travail et d'assignation des employé-es réguliers, force est de constater que le portrait est tout autre à la table de négociation. Incapables d'avancer, les parties font du surplace.

Après avoir réglé les derniers détails des modifications aux règles d'attribution des horaires de travail, notre comité de négociation était d'attaque pour aborder les sujets suivants: valorisation des postes de promotion, plancher d'emploi, obligation de remplacement des besoins planifiés, limites aux abolitions de postes, statut 5/20 plutôt que 7/20...

À toutes ces demandes, l'employeur oppose son droit de gestion, ou bien rétorque qu'il s'agit d'éléments qui relèvent des finances. Selon les termes de l'employeur, on ne pourrait négocier que les éléments qui s'avèrent à coût nul ou qui n'ont aucun impact sur son droit de gestion.

Au cours des dernières rencontres, l'employeur a été clair: la direction de la SAQ n'a pas le mandat budgétaire pour régler notre négociation avant l'été. Nos vis-à-vis ajoutent que pour débloquer un tel mandat du Conseil du trésor, ils auraient besoin d'obtenir davantage de flexibilité dans nos conditions de travail.

En clair: dégager des économies sur notre dos avant de pouvoir passer en mode négociation.

Quel est l'intérêt de laisser s'effriter nos conditions de travail dans une telle approche de négociation asymétrique? Laisser tomber des acquis pour que la direction obtienne de Québec le mandat de réellement négocier?

Manifestement, le gouvernement de la CAQ semble débordé par la situation. Différents groupes du secteur parapublic affiliés à la CSN vivent la même situation. C'est le cas de l'aide juridique et des CPE, notamment.

Nous devons également faire le constat suivant: d'ici le mois de juillet, les parties n'ont pas beaucoup de dates de négociation. Nous pourrions certes trouver le moyen d'augmenter la cadence si nous sentions une réelle volonté d'avancer de l'autre côté de la table. Mais en fonction du rythme observé au cours des trois dernières semaines, viser un règlement avant la pause estivale semble irréaliste. Et dans ce contexte, pas question de gaspiller un mandat de grève inutilement si nos vis-à-vis n'ont pas obtenu du Conseil du trésor le mandat de passer en mode négociation.

Nous ne resterons pas les bras croisés pour autant. Il n'est pas dans nos habitudes de refuser d'investir le champ politique quand cela devient nécessaire pour débloquer nos négociations.

Solidarité!

Votre comité exécutif